

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations Unies

Briefing

«Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies»

New York, le 9 septembre 2019

Monsieur le Président,

Nous saluons les efforts réalisés pour réformer l'Organisation en général et le maintien de la paix en particulier. Merci, Jean-Pierre Lacroix, pour ces éclairages sur les impressionnantes étapes franchies ces derniers mois.

L'action pour le maintien de la paix – A4P – est désormais notre feuille de route à tous, contributeurs de personnels en uniforme, Secrétariat, membres du Conseil, pays hôte, pour **faire converger nos efforts** au cours des prochaines années. Le comité du maintien de la paix, le « C34 », a choisi A4P comme cadre de référence pour son rapport : nous nous en réjouissons.

La feuille de route est là ; il s'agit maintenant de **la mettre en œuvre**. Nous saluons l'exercice d'enquête, actuellement en cours auprès des Etats membres, à l'occasion du premier anniversaire de la Déclaration d'engagements communs. Chaque État Membre, par des actions concrètes, apporte une expérience et une expertise particulière au maintien de la paix : partager les idées et les meilleures pratiques nous aide et nous inspire tous.

Monsieur le Président,

Je m'attarderai aujourd'hui sur trois aspects d'A4P : (1) notre responsabilité collective pour des mandats clairs, séquencés et dûment financés (2) les efforts en matière de performance et enfin (3) la valeur ajoutée des partenariats.

Ce Conseil a un rôle central à jouer dans la définition des mandats des opérations de paix, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Ces mandats doivent être **clairs, lisibles, séquencés**. En effet, leur caractère compréhensible, non équivoque, doit permettre qu'ils soient compris par ceux qui seront chargés de les mettre en œuvre. Nos efforts collectifs doivent se poursuivre lors des prochains renouvellements de mandats.

Ces mandats se doivent aussi d'être **réalisables**, dans le sens où **les moyens mis à disposition des Missions** doivent être en adéquation avec l'ambition du mandat. Il revient

aux Missions de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour réorienter les moyens afin de mieux servir le mandat.

J'en viens à mon second point : travailler ensemble à **des opérations performantes**. **La performance** dépend fortement de la manière dont les Missions fonctionnent et en particulier de l'intégration des différentes composantes. Nous devons tout mettre en œuvre pour renforcer structurellement la capacité de planification intégrée et la coordination au sein des Missions et avec les équipes pays.

Nous saluons également le travail en cours au sein de DPO et DPPA sur la question de **la stabilisation** et comment adapter les opérations de paix à des contextes de conflits complexes, avec la présence de groupes armés utilisant des tactiques terroristes. Comme contributeurs de personnel en uniforme à la MINUSMA, nous sommes confrontés chaque jour à cette réalité. Les outils que le Secrétariat est en train de développer – des outils non seulement réactifs mais aussi préventifs – seront certainement très utiles.

Enfin – last but not least –, les partenariats. L'Union européenne et les Nations Unies ont construit un partenariat fort, concret, qui se décline sur le terrain, de la République centrafricaine au Mali. Dans nombre de situations, l'action de l'UE vient en complément de l'action mandatée par ce Conseil, par exemple en appuyant la réforme du secteur de la sécurité.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est également indispensable ; c'est la raison pour laquelle nous nous rendons à Addis le mois prochain. Les pourparlers sont engagés sur la question d'un financement onusien des missions UA. Nous saluons la trajectoire engagée par l'UA, à travers notamment la revitalisation du Fonds pour la Paix, visant à assurer un financement prévisible et durable aux initiatives de paix sur le continent. L'Union européenne soutient de longue date le renforcement de l'architecture de Paix et de Sécurité de l'Union africaine. **Les opérations africaines, complémentaires des opérations de l'ONU, doivent pouvoir bénéficier d'un financement solide**, dans le plein respect, bien entendu, des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ainsi que des règles budgétaires de cette organisation.

Je suis convaincu que nous saurons trouver un terrain d'entente dans cette direction.

Je vous remercie.